



COMMUNIQUÉ 2006-06

Le 17 mars 2006

POUR AFFICHER S.V.P.

À TOUS LES MEMBRES DU SEMB SAQ (CSN)

OBJET : SUSPENSION DE 2 MEMBRES DU S.P.T.P.

Pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression en dénonçant leur employeur, 2 membres du S.P.T.P., Pierre Roy et John Brewster, ont été suspendus pour des périodes de 6 et 3 mois respectivement. De plus, votre syndicat a appris que 3 autres membres ont reçu un avis disciplinaire pour avoir supporté leurs collègues. Ceci dépasse largement le cadre de la dénonciation publique !

Nous tenons à réaffirmer que le SEMB considère que l'obligation de loyauté envers notre employeur ne doit pas être un frein à la liberté d'expression.

Éric Brunet, président par intérim du SEMB déclarait : « *La S.A.Q. est une société publique qui doit s'attendre à ce que toute controverse qui la touche soit débattue par quiconque sur la place publique. Les membres du SEMB SAQ – CSN sont aussi des citoyens qui ont le droit de s'inscrire dans tout débat public.* » Nous déplorons que, par cette attaque envers un droit fondamental, la S.A.Q. se retrouve encore une fois au centre d'une tourmente avec ses employé-es et les médias.

Pour l'exécutif du syndicat, il est essentiel que tous les employé-es de la S.A.Q. soient **SOLIDAIRES** des démarches entreprises par ces 2 membres et leur syndicat.

SOLIDAIREMENT !

Joël Beaulieu

Vice-président
Succursales - Québec

Éric Brunet

Président par intérim

Katia Lelièvre

Vice-présidente
Succursales - Montréal

Sylvain Faubert

Secrétaire général par intérim
Vice-président
Succursales - Régions

Gina Proulx

Vice-présidente
Bureaux - Québec

Denis Thibodeau

Trésorier par intérim
Vice-président
Bureaux - Montréal



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la S.A.Q.

1065 rue St-Denis, Montréal, H2X 3J3

Téléphones: (514 / 849-7754) / Ligne directe: 1-800-361-8427 / Courriel : info@semb-saq.com